



JUILLET 2026

INFO SPPMSNO / NWSPU BULLETIN

Le bulletin officiel du Syndicat des professionnelles et professionnels en milieu scolaire du Nord-Ouest / The Official Bulletin of the North West School Professionals Union



DANS CE NUMÉRO

Hausse des cotisations à la CNESST: le patronat ne peut se déresponsabiliser

Enseignement au primaire: «Les coupures se font sentir» -Catherine Poulin

Pour un vote qui compte

Une stratégie fédérale sur l'IA qui ignore les travailleuses et les travailleurs

Secteur public: le vrai coût de la sous-traitance

Quiz syndical

Hausse des cotisations à la CNESST: le patronat ne peut pas se déresponsabiliser

La CSQ

La Centrale des syndicats démocratiques (CSD), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) dénoncent la sortie du Conseil du patronat du Québec (CPQ), de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), qui demandent des « correctifs immédiats » au régime québécois de santé et de sécurité du travail à la suite de l'annonce d'une hausse des cotisations à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Les organisations syndicales rappellent que cette hausse a été adoptée par le conseil d'administration de la CNESST, où siègent notamment des représentantes et représentants du CPQ et de la FCCQ.

[Pour lire toute la nouvelle](#)

Enseignement au primaire: «Les coupures se font sentir» -Catherine Poulin



À l'occasion de la fin des classes au Québec, Philippe Cantin s'entretient avec Catherine Poulin, enseignante de 6e année et animatrice du balado *Profs, ma fierté*. Entre la joie des vacances et la tristesse de voir partir ses élèves vers le secondaire, elle partage ses sentiments mitigés.

Cantin le matin

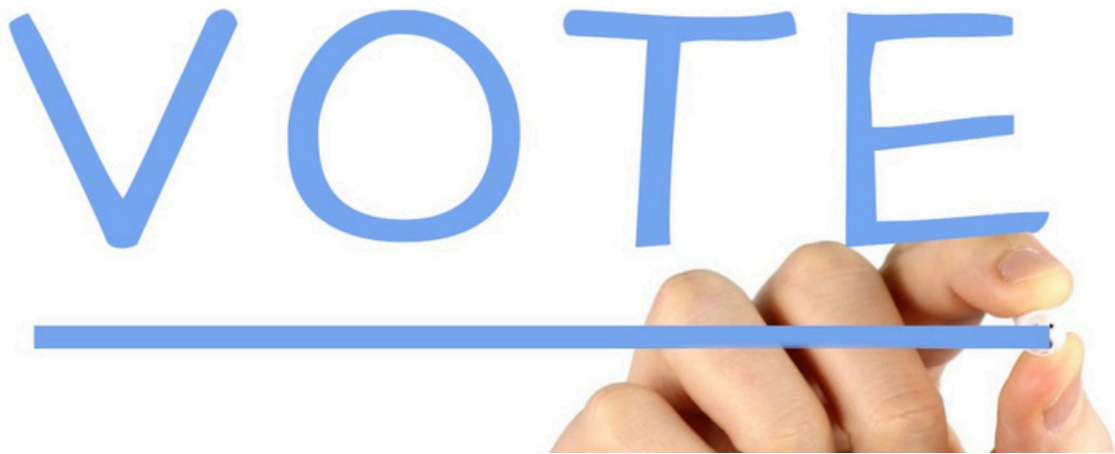
Elle dresse un bilan teinté de lucidité sur le système scolaire actuel, évoquant les coupures de postes et les classes surchargées qui nuisent à un enseignement optimal. Malgré ces défis de taille, qui poussent certains collègues vers la sortie, elle réitère sa passion indéfectible pour son métier, qu'elle attribue grandement à la solidarité de son «équipe-école».

[Lire la nouvelle en ligne.](#)



Profitez de rabais de groupe exclusif pour les membres de la FPPE et du SPPMSNO pour vos assurances auto, habitation et entreprise avec La Personnelle! Cliquer [ici](#) pour obtenir un dépliant informatif. Cliquer sur le logo pour obtenir une soumission.

Pour un vote qui compte



Par Audrey Parenteau, rédactrice en chef

Les principales organisations syndicales du Québec pressent les partis politiques de s'engager à réformer le mode de scrutin avant les prochaines élections générales, qui auront lieu cet automne. Dans une lettre ouverte cosignée notamment par le président de la CSQ, Éric Gingras, elles soutiennent que le système actuel ne reflète pas adéquatement la volonté populaire et affaiblit la démocratie québécoise.

Les organisations signataires dénoncent les « distorsions majeures » créées par le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour, qui peut accorder une majorité de sièges à un parti sans qu'il ait obtenu l'appui de la majorité des électrices et des électeurs. Selon elles, cette situation favorise une concentration du pouvoir et réduit la diversité des points de vue représentés à l'Assemblée nationale.

« Le vote de chaque citoyen doit avoir le même poids », affirment les organisations signataires, qui proposent l'adoption d'un système électoral proportionnel mixte compensatoire avec des listes régionales, comme prévu dans le projet de loi n° 99.

[Pour tous les détails](#)

Une stratégie fédérale sur l'IA qui ignore les travailleuses et les travailleurs

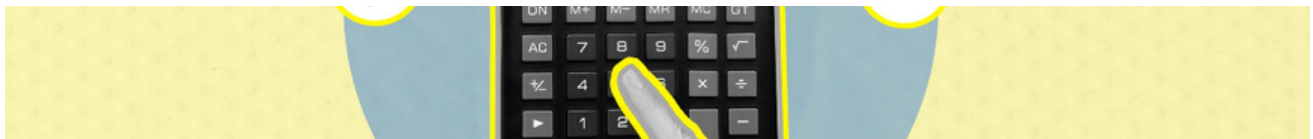


Publiée dans *Le Devoir*, une lettre ouverte signée par les présidences des quatre grandes centrales syndicales du Québec, dont la CSQ, critique la stratégie fédérale en intelligence artificielle (IA). Les organisations signataires estiment qu'elle est ambitieuse sur le plan technologique, mais qu'elle néglige largement les travailleuses et les travailleurs. Selon elles, la consultation menée auprès du monde du travail a été insuffisante.

Par Audrey Parenteau, rédactrice en chef

Pour tous les détails.

Secteur public: le vrai coût de la sous-traitance



Présentée depuis des décennies par les élites politiques comme une solution plus efficace et moins coûteuse, la sous-traitance dans le secteur public cache en réalité une facture bien plus lourde qu'il n'y paraît. Derrière les promesses d'économies se profilent des dépenses croissantes, une perte d'expertise ainsi qu'une détérioration des conditions de travail et des services à la population.

Par Minh Nguyen, conseiller CSQ

La sous-traitance dans le secteur public n'est ni une idée nouvelle ni une pratique neutre. Elle s'inscrit dans un tournant idéologique amorcé dans les années 1980, porté par les gouvernements de Margaret Thatcher et de Ronald Reagan, qui a profondément transformé la manière dont les États occidentaux conçoivent leur rôle économique. Cette approche, que l'on appelle la « nouvelle gestion publique », repose sur l'idée que l'État serait structurellement moins efficace que le secteur privé et qu'il devrait importer ses méthodes de gestion, voire lui confier directement, des pans entiers de ses activités.

Pour tous les détails.

Quiz convention collective

Le quiz fait relâche durant l'été. On vous revient dès le mois de septembre avec de nouveaux questionnements!

Réponse du dernier numéro

Une professionnelle en congé de maternité accumule-t-elle les avancements d'échelon salarial durant son absence ?

✚ **Pendant un congé de maternité, la convention prévoit que :**

- la personne professionnelle est réputée être au travail pour plusieurs fins, dont
- 👉 l'avancement d'échelon.

➡ Cela découle des clauses sur les droits parentaux (section 5-13.15).

Effet sur les échelons

- ♦ Avancement

✓ Le congé de maternité n'interrompt pas la progression salariale.

👉 Donc :

- la professionnelle continue d'accumuler son expérience et de l'ancienneté comme si elle travaillait;
- elle progresse dans les échelons pendant son absence.

- ♦ Combien d'échelons ?

⚠ Il faut distinguer le mécanisme :

- L'avancement se fait aux dates normales (1er janvier et/ou 1er juillet).
- Donc, pendant une année complète de congé de maternité :

👉 Elle peut recevoir jusqu'à 2 avancements d'échelon, si elle rencontre les conditions habituelles (présence aux dates de référence).

CORRECTION: Réponse du dernier numéro

Une professionnelle fait une demande de congé sabbatique à traitement différé.

👉 Doit-elle passer par son supérieur immédiat ou directement par les RH ?

👉 Et surtout : pendant son année sabbatique, conserve-t-elle son ancienneté et accumule-t-elle une année de service pour sa retraite au RREGOP

✅ Réponse

- Procédure :
- La demande se fait généralement en deux étapes :
 - a. Informer le supérieur immédiat (pour la planification du service)
 - b. Déposer la demande officielle aux Ressources humaines
- ⚠ Les modalités peuvent varier selon le centre de services.
- Effets sur le statut :
- ✓ Le lien d'emploi est maintenu
- ✓ L'ancienneté et le statut sont **conservés**
-

Une professionnelle de notre groupe a relevé que les informations suivantes sont fausses:

- Effets sur l'expérience et la retraite :
- ✗ L'expérience salariale n'est pas accumulée
- ✗ Les cotisations au RREGOP cessent
- ✗ **Aucune année de service n'est créditée pour la retraite**

Il aurait fallu lire p.173, la Section IV article A) et D) reproduits ci-dessous:

A) Pendant chacune des années du présent contrat, la personne professionnelle bénéficie, pour autant qu'elle y ait normalement droit, des avantages suivants :

- l'assurance vie;
- l'assurance maladie;
- les jours de congé de maladie selon le paragraphe A) de la clause 5-10.40, monnayés, le cas échéant, selon le pourcentage du traitement auquel elle a droit en vertu de l'article III;
- l'accumulation de l'ancienneté;
- l'accumulation de l'expérience.

D) Chacune des années prévues au présent contrat vaut comme période de service aux fins des régimes de retraite actuellement en vigueur.

Merci pour votre vigilance!

Bon été! 😊